

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1979-1980

Annexe au procès-verbal de la séance du 30 octobre 1979.

RAPPORT D'INFORMATION

FAIT

en application de l'article 22, premier alinéa, du Règlement, au nom de la Commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées (1), sur l'exécution et l'actualisation de la loi de programmation militaire pour les années 1977-1982,

Par M. Jacques GENTON,

Sénateur.

(1) Cette commission est composée de : MM. Jean Lecanuet, président ; Jacques Ménard, Emile Didier, Antoine Andrieux, Georges Repiquet, vice-présidents ; Jacques Genton, Serge Boucheny, Philippe Machefer, Francis Palmero, secrétaires ; Michel d'Aillières, Gilbert Belin, Jean Bénard Mousseaux, André Bettencourt, Eugène Bonnet, Charles Bosson, Raymond Bourguine, Louis Brives, Jacques Chaumont, Georges Constant, Gilbert Devèze, François Dubanchet, Louis de la Forest, Jean Garcia, Lucien Gautier, Alfred Gérin, Marcel Henry, Louis Jung, Max Lejeune, Louis Le Montagner, Louis Longequeue, Louis Martin, Michel Maurice-Bokanowski, Jean Mercier, Claude Mont, André Morice, Paul d'Ornano, Jean Périquier, Mme Rolande Perlican, MM. Edgard Pisani, Robert Pontillon, Roger Poudonson, Eugène Romaine, Abel Sempé, Edouard Soldani, Georges Spéna, Jean-Louis Vigier, Albert Vollquin.

Défense nationale. — Armée de l'air - Armée de terre - Armement nucléaire et atomique - Marine nationale - Organisation du traité de l'Atlantique Nord (O.T.A.N.).

SOMMAIRE

	Pages.
Introduction	3
CHAPITRE PREMIER. — Evolution de l'environnement international	7
A. — <i>Les éléments défavorables à la thèse gouvernementale</i>	7
I. — Les risques dans le monde	8
II. — Stabilité précaire de la sécurité du théâtre européen	11
B. — <i>Les éléments positifs de l'environnement international</i>	14
I. — Les forces de l'Est et de l'Ouest	15
II. — La France et le risque couru par l'O. T. A. N.	18
III. — La France et la sécurité de l'Europe	20
CHAPITRE II. — La programmation	23
<i>Réflexions générales</i>	23
<i>Capacité nucléaire de la défense française</i>	27
<i>Armée de terre</i>	30
<i>Armée de l'air</i>	34
<i>Marine nationale</i>	37
Conclusion	42
Annexes	43

Mesdames, Messieurs,

Le rapport au Parlement, sur l'exécution et l'actualisation de la loi de programmation militaire pour les années 1977-1982, a été déposé en application d'un amendement voté lors de l'examen de la loi de programmation militaire en juin 1976.

L'Assemblée Nationale et le Sénat avaient, en effet, estimé utile qu'à mi-parcours de l'application de cette loi le Gouvernement tienne les représentants de la Nation au courant des réalisations accomplies en vertu de cette loi et les saisisse d'orientations nouvelles nécessitées par une évolution de la situation internationale.

La loi est donc respectée. Le rapport a été déposé le 1^{er} septembre 1979. La discussion s'est engagée en dehors de l'examen du budget et fera l'objet d'un débat spécial, large et complet.

Le rapporteur de l'Assemblée Nationale en 1976 — notre collègue, M. d'Aillières — avait souhaité qu'en 1979 le Parlement fût saisi d'un nouveau projet de loi actualisant, pour la période 1980-1982, les modalités de réalisation de la programmation des dépenses militaires et les équipements des forces armées. Le Gouvernement avait repoussé cet amendement et l'avait fait remplacer par un autre, à son initiative, prescrivant que le Parlement serait saisi d'un rapport actualisant pour la période 1980-1982 les *objectifs* relatifs aux dépenses militaires et aux équipements des forces armées.

Dans l'exposé de son amendement, le Gouvernement indiquait : « si la programmation peut être faite avec précision pour les trois premières années, l'éloignement dans le temps lui donne un caractère plus approximatif pour les trois dernières années, qui justifie que le Parlement ait à connaître alors, dans des conditions analogues à celles du présent débat, de la manière dont sera conduite la programmation pour les années 1980 à 1982 ».

Un vote sur ce rapport aurait-il été « utile » au sens plein du mot ? Cela dépend du jugement que votre commission portera sur le rapport soumis à votre examen :

- quant à l'adéquation de la programmation militaire à la situation politique actuelle ;
- quant au jugement porté sur cette situation politique ;
- quant aux possibilités technologiques, économiques et financières de la nation.

Dans la première partie de son rapport, le Gouvernement constate que certains aspects de l'environnement international ont « quelque peu évolué depuis 1976 ». Il souligne que le rapport des forces entre le système d'alliances de l'Est et de l'Ouest — conditions impératives du progrès de la détente — ne cesse de se détériorer au détriment des pays occidentaux, tant dans le domaine des armements nucléaires que dans celui des forces classiques.

Il mentionne, en outre, l'exploitation par certains pays des facteurs d'instabilité dans le Tiers Monde qui a fait surgir plusieurs conflits et en a aggravé d'autres. Il constate que le clivage s'est accentué entre les Etats les plus pauvres et ceux qui disposent de ressources naturelles importantes.

« Ces derniers et plus particulièrement ceux d'entre eux qui détiennent des matières premières énergétiques ont un poids grandissant sur la scène internationale, du fait de la dépendance dans laquelle se trouvent à leur endroit et pour longtemps encore certains pays industrialisés. »

L'aménagement de relations plus équitables entre les pays en développement et les pays développés est un objectif difficile à atteindre. C'est un des éléments contribuant au maintien de la paix du monde et pour cette raison — entre autres — la France poursuit une politique fondée sur la coopération — et a montré, au cours de ces dernières années, sa volonté de manifester sa solidarité envers les Etats qui lui sont *traditionnellement* liés, *notamment en Afrique*.

« Le rapport souligne encore, dans sa première partie, que les litiges de souveraineté dans les zones d'intérêt économique bordant les Etats maritimes ne peuvent que croître à l'avenir et avec eux les menaces susceptibles d'affecter la liberté de circulation sur les grandes routes maritimes, et donc la sécurité de nos approvisionnements. »

Le Gouvernement conclut néanmoins de ce rapide examen que les éléments nouveaux de l'environnement international qui ont pu apparaître avec le plus de vigueur depuis 1976 ne modifient pas l'analyse faite dans le rapport de présentation de la loi de programmation et que les orientations de la politique de défense de la France ne peuvent qu'être maintenues dans les prochaines années.

Il en résulte que le rapport qui nous est présenté constitue davantage un rapport sur l'exécution que sur une actualisation de la loi de programmation. (Nous aurons l'occasion de revenir sur cette analyse.)

Cette affirmation qui a été contestée lors du débat à l'Assemblée Nationale notamment par le rapporteur de la commission (« Il me semble que nous avons manqué aujourd'hui le rendez-vous de

l'actualisation ») a été examinée avec la plus grande attention par notre commission dont il convient de rappeler à cette occasion la double compétence Affaires étrangères et Défense.

Remarques préliminaires :

a) Devant la complexité de la matière et le caractère forcément subjectif que comporterait la formulation d'un jugement, nous procéderons surtout par interrogations et suggestions en évitant les affirmations tranchées ;

b) On doit être conscient du fait que la mise en route et le déploiement de la loi de programmation ont nécessité d'importants efforts qui ont abouti à une harmonisation que chacun s'accorde à reconnaître satisfaisante entre les divers éléments de nos forces armées.

Il ne serait, toutefois, pas conforme aux nécessités de la sécurité de notre pays de tirer argument de ce fait pour refuser ou retarder toute réadaptation de nos moyens de défense s'il s'avérait que les nouvelles données de l'environnement international ont été profondément modifiées et que le jugement porté par les auteurs du rapport ait été trop optimiste.

C'est donc, en premier lieu, à l'évaluation de ces données internationales que votre rapporteur d'information doit procéder avant de porter une appréciation sur l'application de la loi de programmation militaire et ses perspectives de développement.

CHAPITRE PREMIER

L'ÉVOLUTION DE L'ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL

Pour tenter d'éclairer la très grave question qui se pose de savoir si les changements intervenus sur la scène mondiale et ceux qui sont pressentis pour les prochaines années sont ou non de nature à remettre en cause notre politique de défense, il semble expédient d'utiliser la méthode de la thèse et de l'antithèse, avant d'en tirer certaines conclusions politiques qui seront soumises à l'approbation de notre Assemblée.

A. — Les éléments défavorables à la thèse gouvernementale.

De nombreux observateurs du monde politique, militaire ou journalistique se font l'écho depuis quelque temps d'une grave inquiétude concernant les mutations géopolitiques intervenues dans le monde et mettant en cause l'adéquation de notre politique de défense aux menaces nouvelles auxquelles nous sommes confrontés.

Certains, pourtant anciens chauds partisans de la force de dissuasion nationale, proposent des formules d'association avec l'Allemagne ; d'autres remettent purement et simplement en question la dissuasion française ; d'autres, enfin, préconisent une défense organisée à l'échelon européen pour répondre au défi global qui nous est lancé.

Jamais, depuis que l'ensemble des partis politiques français s'était rallié peu ou prou à la doctrine française de la dissuasion nationale, nous n'avions assisté à une pareille remise en cause de notre politique de défense.

Les mois qui viennent de s'écouler ont, en effet, été marqués par une considérable floraison de livres, d'articles de presse, d'études, d'interviews sur les problèmes de la guerre, sur ceux de la défense, sur ceux de la défense de la France en particulier. Devant le ton parfois polémique que présentent ces écrits, il apparaît nécessaire de situer dans la sérénité le débat que le rapport du Gouvernement sur la programmation militaire nous donne l'occasion

d'ouvrir au Sénat, débat qui, de toute évidence, touchera aux grandes lignes de la politique internationale, comme aux problèmes stratégiques et militaires actuels. Retenons cependant le regain d'intérêt pour notre défense que manifeste l'épanouissement de toute la littérature dont nous venons de parler ; elle a parfois trop réveillé ce que nous pourrions appeler un « complexe de ligne Maginot », fondamentalement dépassé en raison de la nature actuelle de nos armements et de notre stratégie ; elle a également rappelé à l'attention du public, quelquefois avec une exagération un peu irritante, l'existence du fait nucléaire et de ses conséquences dans une politique de défense. Tel est l'esprit dans lequel votre commission a examiné le rapport présenté par le Gouvernement. Votre commission, pour parfaire son information, a entendu, avec la plus grande attention et le plus vif intérêt, M. Yvon Bourges, Ministre de la Défense, ainsi que le général Méry, chef d'état-major des armées. Elle tient ici à leur exprimer sa reconnaissance pour la franchise avec laquelle l'un et l'autre ont exposé l'état de la programmation et répondu à toutes les nombreuses questions qui leur ont été posées.

Pour éclairer au mieux le débat que va tenir le Sénat, débat qui, rappelons-le, n'est pas destiné à être conclu par un vote, et dans lequel notre assemblée ne sera pas appelée à se prononcer sur des adoptions de crédits budgétaires, ce rapport se propose tout d'abord de rappeler rapidement les risques que comporte la situation actuelle du monde, risques hors d'Europe, puis, plus particulièrement, risques en Europe, dans une optique qu'on pourrait appeler « géostratégique » ; cela lui permettra de situer la politique française de défense au regard de ces risques ; il sera ainsi amené à une réflexion sur la programmation militaire proprement dite, programmation qui a été approuvée par un vote législatif du Parlement, et dont la poursuite trouvera sa traduction dans le budget qui va être prochainement soumis à notre contrôle et dans les deux budgets suivants.

I. — LES RISQUES DANS LE MONDE

Les risques dans le monde actuel sont de plusieurs natures, économiques, démographiques, militaires, politiques au sens strict ; à chacun d'eux devrait correspondre une stratégie spécifique. Evidemment, la nature de notre débat d'aujourd'hui nous amène à insister plutôt sur le risque stratégique et politique... sans oublier qu'il n'y a plus rien de simple dans un monde, caractérisé de plus en plus par la complication et l'interaction des facteurs : on ne

peut, en vérité, séparer, par souci de clarté, l'examen de l'arme militaire de celui de l'arme alimentaire ; de même, il paraît de plus en plus impossible de séparer l'arme militaire de l'arme pétrolière. Les unes et les autres constituent des moyens de pression ou de dissuasion et peuvent être ressenties comme un moyen de s'attaquer aux indépendances des pays ; l'emploi éventuel de l'une, au demeurant, n'exclut pas la riposte à l'aide de l'autre, dans des situations qui atteindraient au paroxysme. Mais il faut bien se résoudre à une méthode, à moins de vouloir se livrer à une étude globale qui déborderait par trop le cadre de ce débat.

Sous l'angle particulier de la stratégie et de la géographie politique, il semble qu'il soit préférable d'employer le terme « *risques* » plutôt que celui de « *menaces* ».

Une menace est par nature définie ; elle existe et entraîne une parade, ou bien elle se traduit par une action. Le risque, au contraire, est le résultat d'une situation fluctuante, à rebondissements, nécessitant une vigilance permanente mais ne permettant pas de définir à l'avance avec rigueur des parades et des actes de la part de qui est affronté au risque. Il se trouve contraint à une « attitude », qui lui dicte un comportement constant dans sa détermination de faire face à des crises.

Sous l'angle plus particulier de la stratégie et de la géographie politique, il paraît que le *risque majeur* réside actuellement dans l'*instabilité* croissante que connaît le monde et l'*imprévisibilité*. Ces deux composantes du risque rendent très difficile la maîtrise de facteurs qui apparaissent sur l'échiquier mondial.

L'instabilité : risque majeur dans le Tiers Monde décolonisé.

Cette instabilité se constate au plus haut niveau du danger chez les pays jeunes, en Afrique surtout, qui, mal préparée à gérer une indépendance que les ex-colonisateurs n'avaient pas prévue, sont frappés presque tous d'une terrible fragilité. Un des legs que leur ont laissé leurs anciens tuteurs est, la plupart du temps, une armée qui, par la force des choses, si elle est sentie comme un point d'appui pour le pouvoir, peut devenir également, dans le cadre des oppositions ethniques, un soutien pour le coup d'Etat : faute de « métier » politique, en effet, le coup d'Etat devient une pratique courante pour se doter d'un nouveau gouvernement. Mais le coup d'Etat est par nature un désordre, une rupture, il est essentiellement déstabilisant, et il sensibilise l'Etat. Il peut, au demeurant, être aidé ou conseillé par

des puissances extérieures qui y voient la possibilité pour elles d'avantages économiques ou de domination idéologique, et qui, de ce fait, ont tout intérêt à maintenir, par un moyen ou par un autre, la continuité de l'instabilité.

Est-il besoin de se reporter à l'examen d'une carte d'Afrique pour constater le résultat d'un peu plus de quinze ans de cette instabilité dont souffre l'Afrique ? En ce moment, le Sud du continent est entièrement bordé d'une chaîne d'Etats, la Tanzanie, le Mozambique, la Zambie, l'Angola et Madagascar, qui ont basculé dans l'obédience marxiste, et où le jeu est mené par « conseillers » et soldats cubains. Une autre ligne de clivage s'amorce, sur le tropique du Cancer, par l'établissement de la même idéologie, avec les mêmes conseillers, en Guinée, au Bénin, en Ethiopie et un peu plus au Sud au Congo. Le Zaïre semble épargné. Au Nord, enfin, les bastions voisins de la Libye et de l'Algérie enclavent la Tunisie, et tentent d'en faire autant pour le Maroc. Et, récemment, nous avons pu lire dans la presse que vingt conseillers cubains et cinq experts de l'aéronavale soviétique viennent d'arriver aux îles du Cap-Vert !

Tout cela s'est passé et continue de se passer, sous le couvert notamment du vocable « guerre de libération », contre lequel l'opinion d'anciennes démocraties comme les nôtres ne peut se révolter ; d'ailleurs, la force de l'« arme verbale » est bien connue et depuis longtemps ! C'est en effet au nom de la « liberté » et de la libération que les subventions africaines ont pu recevoir un énorme arsenal provenant des pays du pacte de Varsovie, et se voir dispenser conseils et instructions par les Soviétiques, par les Allemands de l'Est, par les Cubains, enfin, qui, eux, ont pu arriver au stade de la présence militaire avouée et de l'intervention armée directe.

Voilà donc une Afrique chroniquement instable, quadrillée, où les sources d'approvisionnement de l'Occident en matières premières industrielles et stratégiques sont sous surveillance constante, et autour de laquelle les voies de son approvisionnement en pétrole peuvent à tout moment être directement menacées : l'océan Indien, l'océan Atlantique, la Méditerranée partagent maintenant le même risque.

Dans le prolongement immédiat de cette pression sur le continent africain, et à quelques encablures de Djibouti, la marmite du Sud-Yémen continue de bouillir. « Guerre oubliée », a-t-on dit, il y a quelques années, de la révolte du Dhofar, soutenue déjà par les Cubains, et dans laquelle l'Iran était intervenu directement et énergiquement avec son aviation ; « guerre oubliée », peut-être à cette époque, mais toujours foyer actif d'instabilité et de subversion ; et en tout cas verrou tout prêt à fonctionner, à Aden, au sortir de la mer Rouge.

Enfin, toujours dans cette partie du Monde et plus près de nous — la dégradation de la situation en Méditerranée, avec les conséquences de la révolution iranienne, les incertitudes concernant la Turquie, les problèmes israéliens et palestiniens — sont autant de sources de déstabilisation suscitées ou utilisables.

Notre réflexion doit s'arrêter aussi sur la situation en Extrême-Orient où, là comme en Afrique, le développement de la puissance militaire soviétique a coïncidé avec un affaiblissement du pouvoir américain à la suite de « Watergate » et de la défaite des Etats-Unis en Indochine. En Asie, ce sont les trois pays de l'Indochine et l'action expansionniste du Viet-Nam, ainsi que la réanimation au profit de l'U. R. S. S. de l'ancienne base militaire américaine de Cam-Rah qui en constituent les manifestations les plus tangibles.

*Devant cette situation
quelle est et quelle sera l'attitude de la Chine ?*

Que fera finalement la Chine face à la volonté conquérante du Viet-Nam ? C'est peut-être le plus grand problème actuel en ce qui concerne la sécurité mondiale — risque majeur aux aboutissements imprévisibles.

Le ralliement de l'Afghanistan n'est-il qu'une étape de plus dans une pression qui aurait pour résultat final d'établir, comme en Afrique, un axe de clivage coupant l'Asie et l'Extrême-Orient en deux ? Il n'y a plus que l'Inde entre le Viet-Nam et l'Afghanistan !

II. — STABILITÉ PRÉCAIRE DE LA SÉCURITÉ DU THÉÂTRE EUROPÉEN

Ce théâtre, situé à l'ouest du rideau de fer, doit sa sécurité, depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, à la protection que lui apporte le « parapluie nucléaire » des Etats-Unis.

Absolue dans les années cinquante, la supériorité des armements nucléaires américains pouvait entraîner de leur part une dissuasion absolue au profit des alliés européens.

Une donnée nouvelle est intervenue dans la dialectique lorsque, en 1957, l'U. R. S. S. pouvait annoncer qu'elle possédait à son tour des armes balistiques stratégiques et, en 1959, quand elle leur fit franchir la distance entre la Caspienne et le Pacifique. L'Amérique

n'était plus hors d'atteinte du nucléaire soviétique : elle proclama à ce moment, par la voix de Christian Herter, Secrétaire d'Etat : « Je ne puis concevoir qu'il existe un président des Etats-Unis qui utilise cet armement (l'armement nucléaire) à moins que l'Amérique soit elle-même en danger de mort ». Cela revenait à proclamer la « sanctuarisation » et cela signifiait peut-être un début de « déconnection » automatique entre le nucléaire « stratégique » américain et la sécurité du théâtre européen. La dissuasion, cependant, restait maintenue par le nucléaire tactique déployé en Europe et par la présence des troupes des Etats-Unis sur le théâtre.

Suivit l'énorme effort sur les armements nucléaires, aux U. S. A., après que John Kennedy, au cours de sa campagne électorale, eut affirmé que le gouvernement américain avait du retard en matière de missiles stratégiques (le « missile gap »). L'aboutissement en fut la constitution d'un arsenal terrifiant, d'autant plus qu'il comportait désormais des armes à ogives multiples à guidage séparé (les M. I. R. V.) (1).

Les Soviétiques, vraisemblablement par crainte d'une possible coercition nucléaire exercée contre eux, répondirent par un programme de réarmement stratégique d'une ampleur considérable, que les U. S. A. purent constater dès 1966.

S'ensuivirent alors, le 26 mai 1972, à Moscou, après de très longues négociations, les signatures d'un accord sur la défense contre-missiles, suivi d'un accord intérimaire sur les armements stratégiques. Le premier, *grosso modo*, résultait de l'insuffisante efficacité de la défense antimissiles et, surtout, de l'énorme charge budgétaire qu'elle imposait. Quant à l'accord intérimaire, acceptant une « modernisation » des arsenaux, il fut suivi d'un extraordinaire accroissement du nombre et de la sophistication des armes, aboutissant à une capacité, réellement aberrante, de « sur-tuer » plusieurs fois un adversaire potentiel.

Il faut noter, au cours de cette période, la fantastique prolifération nucléaire des deux Grands alors que l'un et l'autre s'efforçaient de faire signer aux autres Etats des traités de non-prolifération.

D'ailleurs, quel que soit le nombre d'armes, leur méga ou kilotonnage, constaté et répertorié par les accords Salt II de l'été 1979, tout se passe comme si, bien que négociant depuis 1972 sur la limitation de leurs armements stratégiques, les deux partenaires n'avaient eu d'autre souci que de grossir le plus vite possible, et le plus possible, leurs arsenaux stratégiques.

(1) M. I. R. V. : multiple independent re-entry vehicle (corps de rentrée multiples et indépendants).

Au total on pouvait évaluer cet armement stratégique pour les U. S. A. à un peu plus de 2 000 lanceurs divers permettant d'atteindre plus de 12 500 objectifs, et pour l'U. R. S. S. à environ 2 400 lanceurs pouvant atteindre quelque 5 400 objectifs avec une précision qui n'a cessé d'augmenter.

L'augmentation des portées aura entre autres conséquences, celle de permettre aux sous-marins des deux grands de se replier dans les eaux nationales sans rien perdre de l'efficacité de leur menace.

Tout cela peut donner à réfléchir sur la modification de fait, à l'égard du théâtre européen, d'une dissuasion qui semble ainsi se « sanctuariser » de plus en plus, et en face de laquelle vient de s'ajouter un risque considérable apporté par le développement des armées soviétiques dites « S. S. 20 » invulnérables parce que mobiles, rechargeables et capables de délivrer chacune trois ogives nucléaires à une distance de 3 000 kilomètres et avec une précision de moins de 500 mètres. La mise en place de plus de mille « S. S. 20 » serait en cours et, évidemment, d'ici quelques années, tous les points sensibles et toutes les bases opérationnelles de l'O. T. A. N. en Europe pourraient être détruits, sans dommages collatéraux civils trop notables, par surprise, et à bien moindres frais, militairement parlant, que par une attaque à l'aide de forces conventionnelles.

C'est pourquoi le repli américain, au moins apparent, qui ne s'inscrit pas seulement sur la carte extra-européenne, serait également perceptible, d'après certains observateurs et non des moindres, sur le plan de la mise en jeu, de la solidarité et de la garantie américaines dans le cadre de l'Alliance atlantique. C'est en effet M. Kissinger qui, le 1^{er} septembre dernier à Bruxelles, a déclaré : « Personne ne conteste que durant les années 1980 et peut-être même dès à présent les Etats-Unis ne seront plus dans une situation stratégique qui leur permette de réduire à des niveaux tolérables une contre-attaque soviétique. »

Quelle que soit la situation personnelle actuelle de M. Kissinger, cette mise en cause de la crédibilité de la dissuasion américaine, non en tant que garant de la sécurité propre des Etats-Unis mais comme protectrice des pays de l'O. T. A. N. et de l'Alliance, peut être inquiétante car une telle réalité serait de nature à bouleverser toute la stratégie occidentale et imposerait à l'Europe une révision déchirante de sa politique.

En effet, cela reviendrait à dire que maintenant, en dehors de leur rôle dissuasif au niveau « stratégique », par l'équilibre de la terreur, les armements nucléaires, à la suite de leurs perfectionnements progressifs, seraient banalement devenus, au plan « tactique », des armes de combat plus sophistiquées que la vieille artillerie,

armes autorisant à meilleur compte l'engagement et la poursuite de la bataille et que, soudainement, serait ressuscitée en Europe occidentale la possibilité d'une guerre contre le déclenchement de laquelle la dissuasion américaine serait devenue impuissante.

Mais il faut opposer aux déclarations de M. Kissinger celles de M. Brzezinski, l'actuel conseiller du président Carter pour les questions de sécurité nationale que nous rappellerons bientôt et qui affirment que les engagements américains vis-à-vis de l'Europe restent intangibles.

Le problème que l'Alliance atlantique a actuellement à résoudre est celui de savoir si, pour faire face aux nouvelles armes soviétiques dites de théâtre (en particulier les S. S. 20 et les bombardiers Backfire), les pays européens de l'O. T. A. N. accepteront ou non l'installation sur leur territoire de nouvelles fusées américaines plus performantes, mobiles et capables d'atteindre le territoire soviétique, les Pershing II ?

Nous ne saurions quitter les motifs d'inquiétude sans rappeler que la capacité de défense d'un pays n'est pas seulement fonction des moyens militaires dont il est doté. Elle dépend aussi au premier chef de la solidité et de la santé de son économie.

Or, depuis cinq ans, la fragilité de l'économie occidentale s'est accentuée ; sa dépendance vis-à-vis des sources d'énergie extérieures aggravée par les événements d'Iran s'accroît du fait de la nécessité pour les pays occidentaux d'exporter plus pour payer la facture pétrolière. Il en est de même pour le Japon.

Le dérèglement du système monétaire international et la pression exercée par les pays du Tiers monde pour obtenir une plus juste part de la richesse mondiale risquent de remettre en cause les fondements mêmes de notre système économique.

Il faut constater, en le déplorant, que l'Occident n'a pas su jusqu'à présent répondre de manière appropriée aux défis qui lui sont lancés ; ni dans le domaine des économies d'énergie, de la recherche des énergies de substitution, de la stabilité monétaire, ni dans celui du dialogue Nord-Sud sur l'établissement d'un nouvel ordre économique mondial, les résultats ne sont à la mesure des nécessités de la conjoncture mondiale.

B. — Les éléments positifs de l'environnement international.

Il est vrai que devant cette montée des périls, l'homme politique responsable se doit de garder la tête froide et de rechercher à dédramatiser une situation qui comporte également bien des éléments positifs. Il semble que ce soit cette conclusion à laquelle est

parvenu le Gouvernement français qui, s'il admet une détérioration du rapport des forces entre les systèmes d'alliance de l'Est et de l'Ouest, n'en conclut pas moins que les orientations de notre politique de défense ne peuvent qu'être maintenues dans les prochaines années.

I. — LES FORCES DE L'EST ET DE L'OUEST

1. — L'effort militaire soviétique s'inscrit dans la perspective d'un rattrapage de la puissance militaire occidentale beaucoup plus que dans le désir d'obtenir une suprématie véritable ; la nouvelle politique de rapprochement entre la Chine et le Japon, entre la Chine et les U. S. A., inquiète les dirigeants soviétiques dont l'obsession de l'encerclement a toujours été latent.

L'influence des milieux militaro-industriels n'est certainement pas étrangère à l'analyse pessimiste du rapport des forces.

2. — Beaucoup d'observateurs ont également l'impression qu'a été quelque peu grossie la menace que constituerait l'installation en Europe des nouveaux missiles soviétiques de théâtre (S. S. 20 et Backfire) ; l'équilibre des forces doit être compté en termes globaux et l'U. R. S. S. a à faire face non seulement à la puissance stratégique américaine qui reste considérable et dont le programme M. X. (1) doit assurer une invulnérabilité quasi totale — mais aussi à la puissance britannique et à la puissance française, qui, bien que de portée réduite, représentent néanmoins des « systèmes centraux », c'est-à-dire consacrés à la protection de l'intérêt vital national.

Vouloir à tout prix équilibrer les forces soviétiques sur tous les théâtres d'opération aboutirait à relancer la course effrénée aux armements, avec le risque de « découplage » de la défense européenne par rapport à celle des Etats-Unis.

Il reste — en tout état de cause — que la principale préoccupation des Européens réside dans le degré de confiance qu'ils peuvent accorder à la garantie stratégique américaine.

3. — Les relations internationales notamment entre l'Est et l'Ouest restent placées sous le signe de la détente. La signature, le 18 juin 1979, à Vienne, entre le président Carter et M. Brejnev des accords Salt II a été saluée d'une manière positive par l'opinion internationale.

Malgré la polémique qui s'est instaurée à propos de la ratification de ces accords par le Sénat américain, ils sont considérés dans l'ensemble comme équilibrés et le Gouvernement français pour sa part s'est félicité de leur conclusion.

(1) Missile stratégique intercontinental mobile.

L'ensemble de la propagande officielle soviétique, qui porte sur le désir de paix et de détente de l'U. R. S. S., constituerait éventuellement une bien mauvaise préparation de l'opinion publique des pays de l'Est à une agression. L'expansionnisme soviétique dans le monde s'est réalisé beaucoup plus à la faveur d'une exploitation de situations favorables que d'une action agressive proprement dite : recul des positions occidentales et notamment américaines (Indochine, Angola, Mozambique) ou révolutions internes hostiles à l'Occident (Ethiopie). L'expansion de l'U. R. S. S. a d'ailleurs connu des échecs et des reculs et certains pays, que l'on croyait acquis à la cause de l'Est, sont redevenus favorables à l'Occident (Egypte et Soudan), ou bien, tout en restant attachés au marxisme léniniste, se veulent non engagés et renouent des liens avec l'Ouest (Somalie, Guinée).

L'attitude de l'Union soviétique au moment du conflit sino-vietnamien tendrait à montrer l'hésitation de cette puissance à s'engager sur les chemins de l'aventure.

De même la récente proposition faite à Berlin, par M. Brejnev, et que les Occidentaux auraient tort de rejeter d'un revers de main, pourrait à certaines conditions déboucher sur des conversations positives, même si elle est assortie d'une mise en garde concernant l'installation en Europe de fusées américaines de moyenne portée.

4. — Pour répondre à l'inquiétude suscitée par les déclarations Kissinger rappelées plus haut, nous citerons textuellement la déclaration faite par M. Brzezinski, le 10 octobre dernier, devant les membres de l'Association du Traité Atlantique :

« Que nul ne mette en doute la valeur de nos engagements ni notre détermination de contribuer à la défense de l'Europe par tous les moyens nécessaires — tant nucléaires que conventionnels. Les assurances données par les Etats-Unis quant à la sécurité de l'Europe sont inébranlables. Elles sont organiques. Elles sont totales. Nous considérons la sécurité de l'Europe occidentale comme le prolongement de notre sécurité. Nous proclamons que toute menace contre la sécurité européenne est une menace directe contre la sécurité des Etats-Unis. L'engagement militaire américain en Europe, dans le domaine conventionnel comme dans le domaine nucléaire, fait partie intégrante de notre propre dispositif défensif. Il n'est pas possible de concevoir une circonstance dans laquelle nous ne réagirions pas devant une menace dirigée contre la sécurité de nos alliés européens. »

5. — Il faut également remarquer que la situation économique des pays du camp socialiste est loin d'être favorable... Elle est en tout cas de plus en plus dépendante des importations

du monde occidental (cf. les 25 millions de tonnes de céréales que l'U. R. S. S. s'apprête à acheter aux U. S. A.). La vulnérabilité économique de l'Est est au moins aussi grande que celle de l'Ouest.

Toutefois, nous ne voudrions pas terminer cette partie de nos remarques et citations sans reprendre un extrait d'un écrit du maréchal Gretchko, daté de 1974 :

« La fonction historique des forces armées soviétiques n'est pas limitée seulement à la défense de la mère-patrie et des autres pays socialistes. Dans ses entreprises de politique étrangère, l'Etat soviétique s'oppose activement et en toute connaissance de cause à l'exportation de la contre-révolution et à la politique d'oppression ; il aide la lutte de libération nationale et, résolument, s'oppose à l'agression impérialiste en quelque distante région de la planète qu'elle se manifeste... Nos forces armées, et celles des autres pays socialistes, ont ainsi reçu une nouvelle mission... (1) »

De l'analyse qui vient d'être présentée, il paraît qu'on peut tirer une conclusion qui implique de *rester vigilants*, c'est-à-dire :

- concilier l'effort de défense et la poursuite de la détente ;
- adapter notre effort militaire à la réalité des risques ;
- accentuer notre coopération dans le domaine européen.

Dans une Europe occidentale éventuellement privée de la protection automatique assurée par la dissuasion américaine, mais non de la solidarité de l'alliance, les Etats européens membres de l'O. T. A. N. trouveraient actuellement leur meilleure garantie dans la « détente » que l'Union soviétique proclame, et qui a fait suite à la « coexistence pacifique ». Il est très important de ne pas perdre de vue cette donnée essentielle de l'échange politique et stratégique entre l'Est et l'Ouest, sur laquelle se fonde actuellement tout un pan de la sécurité en Europe, d'un côté comme de l'autre du « rideau de fer ». Mais ne devons-nous pas nous poser des interrogations ?

Si dans le cadre d'un raisonnement de « stratégie-fiction », et pour une raison de circonstances, la « détente », d'initiative soviétique, n'apparaissait plus comme le meilleur cadre pour les relations est-ouest ? Si, toujours dans les mêmes conditions, la dissuasion des Etats-Unis élargie à l'Europe occidentale apparaissait aux Américains comme un engagement sur un enjeu trop incertain ? Si, tout clairement, réapparaissait en Europe le spectre de la guerre, d'une guerre à laquelle les Etats-Unis, liés par l'Alliance, mais ne se sentant pas menacés dans leur sanctuaire, pourraient participer dans les conditions définies par le Pacte Atlantique, et pas davantage ? Qu'advierait-il ?

(1) Extrait de : *Les problèmes de l'histoire du parti communiste de l'Union soviétique.*

Cette hypothèse est difficile à étayer, au demeurant, si l'on tient compte de ce que peut la stratégie indirecte sans avoir besoin du recours à l'affrontement, improbable en raison de l'effroyable destruction qu'il entraînerait sur le territoire européen, et ce sans comparaison avec ce qui s'est produit entre 1939 et 1945 ; mais si les deux belligérants, dans cette « stratégie-fiction », étaient une Russie décidée, nous dit-on, à mettre en jeu son armement nucléaire tactique, et « eurostratégique » (les S. S. 20), face à une O. T. A. N. qui, plus ou moins, serait amenée à faire la campagne franco-allemande de 1940, mais cette fois à l'échelle européenne ? L'O.T.A.N. serait-elle, même, en condition de subir la campagne si, comme on en fait parfois l'hypothèse, tous ses points sensibles et toutes ses bases opérationnelles avaient été détruits, irrémédiablement, par la salve-surprise des S. S. 20 ?... Alors que la doctrine stratégique de l'O. T. A. N. reste toujours, *grosso modo*, celle de la « riposte graduée », qui aurait été rendue impossible ?

Cette hypothèse, quasi apocalyptique, nous conduit à évoquer la situation de la France devant le risque couru par l'O. T. A. N.

II. — LA FRANCE ET LE RISQUE COURU PAR L'O. T. A. N.

Il est à noter qu'un article très remarqué du général Gallois, paru à la fin de 1978, sur « la défense de l'Europe face au Pacte de Varsovie », a beaucoup attiré l'attention sur le risque d'une telle guerre, grâce à la possibilité qui sera peut-être réalisée dans quelques années, d'utiliser le « S. S. 20 » pour une destruction préventive, par surprise, des points vitaux du déploiement de l'O. T. A. N.

Cet article, abondamment documenté, est assorti d'une carte de l'Europe occidentale où sont portés les impacts possibles des ogives S. S. 20, tirées du territoire russe ; mais, sur cette carte, *restent en blanc la France, la Suisse, le Liechtenstein et l'Autriche !* Or la France, que nous sachions, n'est pas un pays neutre...

C'est donc évidemment, qu'elle pose un problème à côté du dispositif défensif de l'O. T. A. N., car elle se réclame uniquement, mais résolument, de sa dialectique de dissuasion. Curieuse situation d'ailleurs, entre deux mondes pour qui, en stratégie-fiction, la conception d'une guerre en Europe redeviendrait crédible, que celle d'un Etat moyen qui affirme, de façon originale, sa volonté *d'empêcher* la guerre grâce à une puissance militaire uniquement consacrée à ce but. Cela ne lui est possible, redisons-le une fois de plus, que parce qu'elle maîtrise le « fait nucléaire » et en raison

du fameux « pouvoir égalisateur de l'atome », qui permet un raisonnement stratégique fondamentalement différent de toute doctrine « classique » des conflits, où la « corpulence » des belligérants virtuels est une donnée majeure dans l'évaluation des risques et des menaces.

B Est-il nécessaire ici de rappeler que tous les partis de l'échiquier politique français se sont ralliés à cette doctrine de la dissuasion, ressentie comme seule capable de protéger le pays ?

Dans ces conditions, l'hypothèse faite par le général Gallois, si elle était reprise par un adversaire potentiel, serait à coup sûr marquée d'une hésitation certaine quant au risque de faire subir à la France une action « anti-forces » majeure, justifiant la réalisation d'une menace de rétorsion, majeure elle aussi.

Ce raisonnement paraît simple ; en effet, il est *terriblement simple*. N'oublions pas qu'il est sous-tendu par la nécessité d'une volonté politique et la nécessité de la possession de moyens de rétorsion suffisants.

Après avoir tenté d'esquisser « l'attitude » de la France dans le cadre d'un risque pouvant devenir menace directe contre le dispositif européen de l'O. T. A. N., essayons de cerner si possible ce que pourrait être son « attitude » au regard du risque hors d'Europe que nous évoquions en ouvrant cet exposé.

Nous serons loin, cette fois, des raisonnements « nucléaires » ; à la limite, même, la « stratégie indirecte » que ces risques mettent en cause, est, tout compte fait, assez peu militaire, en ce qui concerne un pays moyen comme la France, et un pays qui, au surplus, a volontairement accordé l'indépendance à son ancien empire d'outre-mer.

Il faut ici souligner qu'on ne dira jamais assez l'importance fondamentale que peut avoir, dans le maniement de ces risques, la coopération franche et loyale avec le Tiers Monde. Dès l'indépendance des jeunes Etats de l'ex-Union française, la France a parfaitement compris la valeur de cette véritable « arme de paix et de stabilité » et n'a cessé de mener, parfois contre vents et marées, une active politique de coopération. Elle a été suivie par la Communauté européenne, qui partageait la même volonté. De nombreux accords bilatéraux, et l'immense accord multilatéral de Lomé, d'une importance capitale dans les rapports entre l'Occident et le Tiers Monde, en ont été la manifestation éclatante.

Mais la coopération ne règle pas tout Outre-Mer. Des menaces peuvent apparaître, contre nos ressortissants, contre nos intérêts fondamentaux, contre nos sources d'approvisionnement, contre la sécurité de nos voies de communication ou d'acheminement de nos matières premières d'importance vitale.

C'est rarement, d'ailleurs, que la France se trouverait entièrement seule à affronter de telles menaces. De toute manière, elle se doit néanmoins de posséder des moyens d'intervention militaires appropriés pour y faire face, dans le cadre d'une attitude de présence et de vigilance. C'est à cet objectif que répondent certaines applications de la programmation en cours d'exécution.

III. — LA FRANCE ET LA SÉCURITÉ DE L'EUROPE

On serait volontairement incomplet si l'on n'évoquait pas dans ce rapport de la Commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées, la participation de la France à la sécurité de l'Europe puisque la question est évoquée et posée par un grand nombre de commissaires. Le document du Gouvernement rappelle en son point 2 de la première partie que le maintien de l'équilibre de forces en Europe est un des objectifs de la politique de sécurité de la France, encore que cette affirmation soit précisée dans la première partie relative à l'environnement international :

« La construction européenne dont la poursuite constitue pour la France un objectif essentiel continue de ne pas concerner les questions de défense. Néanmoins, la France contribue, par son propre effort de défense, à la sécurité en Europe et elle n'ignore pas que sa propre sécurité s'inscrit dans ce cadre. »

Mais à partir de ces deux affirmations, quelles sont les mesures positives prises ou pouvant être prises actuellement ?

Il faut bien dire que ces deux questions ne reçoivent que des réponses incertaines :

Celle du Ministre de la Défense qui nous a dit en substance que défense nationale et défense de l'Europe ne devaient pas être opposées, sans pour autant que l'on puisse envisager une intégration des forces ; il est évident que devant la solidarité des intérêts vitaux des peuples européens, notre présence sur le vieux continent apporte une contribution privilégiée à la sécurité de l'Europe. C'est une réponse, mais combien incomplète ! S'adressant à M. d'Aillières, lors du débat des questions orales, le 23 octobre 1979, le Ministre précisait que depuis de nombreuses années la France s'était attachée à promouvoir en Europe même le développement et la production en commun de matériels d'armement, sans que cette coopération engagée il y a plus de vingt ans soit contraire aux intérêts de notre industrie et de notre défense.

Les exemples sont nombreux : le Transall avec l'Allemagne, l'Atlantic avec l'Allemagne, les Pays-Bas et l'Italie, le missile Milan en 1963, les missiles Hot, Roland, Rota et Martel en 1964. En 1965 l'avion Jaguar, en 1967 les hélicoptères Gazelle et Lynx, en 1970 l'avion Alphajet, en 1973 le réseau de transmission Rita. En 1964, le programme Roland a été adopté par les Etats-Unis. En 1975 le chasseur de mines a été réalisé en coopération avec les Pays-Bas.

Si, depuis 1975, aucun programme important de coopération n'est en cours d'étude ou de développement, c'est que depuis cette date aucun programme majeur — à l'exception du Mirage 2000 — n'a été lancé dans aucun pays d'Europe.

Cependant, la plupart des matériels futurs qui sont envisagés tant par la France que par les autres pays européens font l'objet de nombreux accords d'études préliminaires communes.

La réalisation de programmes en commun conduit à un abaissement des coûts et garantit un meilleur emploi des capacités industrielles du fait de l'allongement des séries et de la part qui nous revient.

Des discussions approfondies sont en cours avec nos partenaires européens, soit dans le cadre d'une coopération bilatérale, soit dans le cadre d'une coopération multilatérale pour la réalisation d'un nombre important de matériels : hélicoptères, chars de combat, avions de combat tactique, missiles anti-chars, missiles sol-air, missiles anti-navires, missiles air-air.

A travers les travaux du Groupe européen indépendant de programmes créé en 1976, il s'agit de comparer et de rapprocher les besoins de chacune des armées des Etats participant à ce groupe, et de rechercher les moyens susceptibles d'y répondre par un effort commun.

Mais cette coopération répond à trois obligations :

- 1° Conserver le libre accès à la technologie ;
- 2° Etre assuré de la garantie des approvisionnements ;
- 3° Garder notre liberté en vue d'exportations éventuelles.

Le Gouvernement entend réaliser cette coopération avec nos partenaires européens ou atlantiques, sans abandon de sa liberté de décision, quant à nos besoins et aux intérêts de nos industries de nos armements, et en réalisant des programmes qui répondent aux exigences d'une politique indépendante de défense.

Toujours sur le plan européen et à travers l'Alliance, l'interopérabilité dans les différents pays revêt une réelle importance. La compatibilité d'emploi de matériels du point de vue opérationnel est indispensable, qu'il s'agisse des munitions, des carburants, des communications, des systèmes de transmissions ou de traitement des données.

Mais il semble bien que l'amélioration de l'interopérabilité soit lente pour ne pas dire parfois inexistante.

Devant ce mutisme relatif sur la participation de la France à la sécurité de l'Europe, la commission pense qu'il est souhaitable d'obtenir du Gouvernement des précisions supplémentaires en lui rappelant que les réflexions concernant la solidarité européenne figuraient déjà dans le Livre blanc sur la défense paru en 1972 où étaient précisés les objectifs de la politique de défense de la France :

- assurer la sécurité du territoire national et de ses habitants ;
- participer à la sécurité en Europe et autour de l'Europe ;
- protéger les territoires lointains qui, de par le monde, manifestent leur appartenance à la souveraineté française ;
- faire face aux engagements que nous avons pris Outre-Mer.

Ces objectifs n'ayant pas changé, selon le rapport d'exécution déposé devant le Parlement, nous avons essayé d'exposer l'évolution de la situation sans dissimuler nos préoccupations. Nous devons rechercher à présent si les moyens mis en œuvre depuis 1976 y répondent.

CHAPITRE II

LA PROGRAMMATION

La suite de notre réflexion va maintenant être consacrée au bilan des trois premières années de la programmation et à la prospective pour les années 1980 à 1982.

L'examen critique des résultats obtenus et des retards éventuels dans l'exécution de la programmation nous permettra de porter un jugement sur la marche des réalisations.

Il convient de s'arrêter aussi un instant sur la querelle de vocabulaire qui s'est instituée à propos du terme d' « actualisation ». Peut-être le mot n'était-il pas celui qui convenait le mieux, si l'on entendait par là que le rapport du Gouvernement aurait pu modifier pour les adapter les dispositions de la loi et des budgets qui ont été votés pour son application.

Mais le rapport reste d' « actualisation » au sens où il rend compte des mesures nouvelles, par rapport à la loi sur la programmation, inscrites dans les budgets qui l'ont suivie. Il est en tout cas d' « actualité » dans la mesure où il énumère les avances prises, et les retards à combler, dans la réalisation du programme adopté en 1976 et complété par la suite.

Dans le cadre qu'il réaffirme, de la politique de sécurité de la France, il indique que « l'effort national de défense doit donc porter en priorité sur le développement de la valeur et de la crédibilité des forces nucléaires stratégiques. L'armement nucléaire tactique, par la diversité de ses possibilités d'emploi, en accroît la capacité dissuasive.

« Les forces classiques, terrestres, navales et aériennes, valorisant les forces de dissuasion et concourant à leur sûreté, doivent être en mesure de faire face à des situations variées, en Europe et au-delà des mers. L'effort particulier entrepris pour améliorer leur aptitude d'intervention en Europe ou hors d'Europe doit être poursuivi, notamment par l'accroissement de leur polyvalence, de leur mobilité et donc de leur souplesse d'emploi ».

Cet effort de défense s'effectue dans le cadre d'une programmation dont le mécanisme a été exposé il y a trois ans et sur lequel nous ne voulons pas revenir en détail. Rappelons seulement qu'il s'agit d'une programmation globale, prenant en compte, *en crédits de paiement*, les dépenses de fonctionnement inscrites au titre III du budget, comme les dépenses d'équipement du titre V.

Néanmoins votre rapporteur doit signaler que notre collègue, M. Longequeue, a exprimé, en commission, son regret devant la substitution à la procédure des « lois de programme » celle d'une « programmation » dont les mécanismes financiers lui paraissent en définitive plus incertains.

Son évaluation en pourcentage du budget général, prévue lors de la loi du 19 juin 1976 a été abandonnée dans le rapport que nous présente aujourd'hui le Gouvernement, au profit d'une comparaison avec le produit intérieur brut marchand, qui peut être considéré comme l'expression de la « richesse du pays ». Ni l'un ni l'autre de ces deux systèmes de référence n'est absolu et constant : la structure du budget, auquel devait se référer la programmation, a subi des distorsions et le calcul de la « richesse du pays » n'est établi définitivement qu'après l'achèvement de l'exercice budgétaire auquel il se réfère. Dans l'un et l'autre cas, l'on est obligé de se livrer à des hypothèses économiques et, comme dans toute préparation de budget, à des prévisions parfaitement licites d'ailleurs et bien maîtrisées.

Ce système de référence au P. I. B. M. permet de constater qu'après une décroissance depuis 6,20 % en 1960, année de gros budget militaire, à 3,37 % en 1974, puis tout juste à 3,41 % en 1976, le budget 1977, premier de la programmation, se situait à 3,37 % ; celui de 1978 a atteint 3,64 % et celui de 1979, 3,67 %. Depuis trois ans, donc, cette progression a été de 0,09 % du P. I. B. M. par an.

Le tableau ci-dessous expose l'effort qui a été accompli en faveur de l'équipement, auquel est consacré le titre V.

BUDGET de la défense (crédits de paiement).	1977		1978		1979	
	Budget initial.	Part de chaque titre (en pour- centage).	Budget initial.	Part de chaque titre (en pour- centage).	Budget initial.	Part de chaque titre (en pour- centage).
Titre III.....	34 479,6	59	39 175	57,9	43 766	56,8
Titre V.....	23 932,6	41	28 479	42,1	33 344	43,2
Total général.	58 412,2	100	67 654	100	77 110	100

La première année de la programmation comportait une masse considérable de crédits de rémunérations et charges sociales, en raison de l'adoption récente des statuts des militaires. Dès la seconde année, l'effort sur les activités a pu s'amplifier, et le titre V, passer de 41 à 42,190 de l'ensemble du budget militaire. Dans le budget 1979, marqué essentiellement par un effort sur les équipements, ce pourcentage est arrivé à 43,2 %. Ce budget consacre aux équipements des autorisations de programme en augmentation de 24 % par rapport à l'exercice précédent, et des crédits de paiement en augmentation de 19 %.

Les documents budgétaires pour 1980 indiquent que la proportion sera de 55 % pour le titre III et 45 % pour le titre V.

Enfin, il est intéressant d'avoir sous les yeux le tableau qui compare le montant des diverses sections du budget par rapport aux prévisions de la loi de programmation, et qui fait ressortir, globalement, les avances et les retards.

**Comparaison du montant global de chaque section budgétaire
avec les prévisions de la loi de programmation.**

	TOTAL 1977-1979
	(En millions de francs.)
Section commune :	
Echéancier de la loi de programmation.....	39 610
Budget initial (en structure programmation).....	41 776,8
	+ 2 166,8
Armée de Terre :	
Echéancier de la loi de programmation.....	63 505
Budget initial (en structure programmation).....	62 977,5
	— 527,5
Marine :	
Echéancier de la loi de programmation.....	34 355
Budget initial (en structure programmation).....	35 643,1
	+ 1 288,1
Armée de l'Air :	
Echéancier de la loi de programmation.....	42 865
Budget initial (en structure programmation).....	42 344,9
	— 520,1
Gendarmerie :	
Echéancier de la loi de programmation.....	20 300
Budget initial (en structure programmation).....	20 433,5
	+ 133,5
Total Défense :	
Echéancier de la loi de programmation.....	200 615
Budget initial (en structure programmation).....	203 176,8
	+ 2 561,8

De ce tableau, il ressort qu'une indubitable priorité a été maintenue à la Section commune, c'est-à-dire essentiellement au nucléaire militaire ; qu'un effort particulier a été fait pour la Marine. L'Armée de Terre, l'Armée de l'Air sont en retard.

De manière générale, les grands programmes ont été respectés et réalisés, à de rares exceptions près. La Marine a vu ses réalisations dépasser la programmation. En revanche, les programmes portant sur l'avion Mirage 2000, le canon de 155 à grande cadence de tir (G. C. T.), le fusil d'assaut FAMAS (dit le « Clairon ») et le V. A. D. A. R. ou V. A. B. - A. A. (véhicule de l'avant blindé anti-aérien) ont subi des retards, pour des raisons d'ailleurs techniques. Le programme V. A. D. A. R. a même été abandonné, à l'expérience, au profit du programme Sol-Air à très courte portée (S. A. T. C. P.).

Néanmoins, il est impossible de ne pas souligner que, parallèlement au maintien et à l'exécution des grands programmes, malgré des « glissements » qui seront corrigés d'ici à la fin de la période de la première programmation, les programmes de l'environnement des forces (par exemple transmissions, électronique, stocks de guerre, etc.) ont pris un retard qui, apparemment, ne pourra pas être rattrapé d'ici à la fin de 1982.

L'environnement des hommes a, lui aussi, dû être mis en retard : l'amélioration des casernements et du support de l'Armée de Terre ne suit pas le rythme prévu, les activités n'ont pas pu augmenter autant qu'il était souhaité...

Cependant, en conclusion des remarques préliminaires très générales que nous venons de vous présenter, et avant de procéder à un examen section par section, nous devons souligner un point essentiel pour l'avenir : c'est dès maintenant que doivent être posées les bases de ce que sera notre défense à l'horizon 1990-2000 ; ce n'est possible que par le maintien, à tout prix, d'une capacité d'études et de recherches, d'études véritablement « en amont » du développement, permettant de préparer l'avenir de façon valable.

Le Gouvernement nous a affirmé sa volonté dans ce domaine ; nous prenons acte avec satisfaction du fait que, pendant les trois premières années de la programmation les crédits consacrés aux études et recherches ont augmenté de 60 % ; en 1977, il leur était affecté 6 845 millions d'autorisations de programme. Ce chiffre est passé, pour 1980, à 12 milliards de francs.

Au cours de la discussion en commission, M. d'Aillières a souligné la nécessité de développer les crédits d'étude pour que notre force de dissuasion nationale reste performante, condition indis-

pensable au maintien de sa crédibilité. Il a dans ce contexte insisté sur la nécessité de moderniser notre armement nucléaire tactique dont la mobilité et les performances devraient être améliorées.

Capacité nucléaire de la défense française.

Quant à la capacité nucléaire de la défense française, nous relevons, dans le rapport annuel du Commissariat à l'Énergie atomique (C. E. A.), publié récemment, les informations suivantes sur l'activité de sa Division des applications militaires (D. A. M.) : les considérables progrès dans la technique des essais souterrains en puits, accomplis par la D. A. M., ont permis une diminution importante du coût des « tirs » et par-là même l'augmentation sensible de sa capacité d'expérimentation. S'y ajoute une amélioration des moyens d'observation nécessaires après les explosions, qui diminue de manière importante les délais d'exploitation des données ainsi obtenues.

En matière de programmes d'armes nucléaires, la D. A. M., chargée de suivre l'état et la maintenance des armes, maintient à un très haut niveau de disponibilité tant les bombes des Mirage IV que les charges tactiques des régiments Pluton et des avions Mirage III et Jaguar. Elle développe la charge du missile Air-Sol moyenne portée (A. S. M. P.), de même que celle du missile « S 3 » thermonucléaire destiné au plateau d'Albion. Rappelons que ces dernières têtes sont les mêmes que celles dont s'équipent maintenant les sous-marins de la Force océanique stratégique (F. O. S. T.). Enfin, la D. A. M. peut maintenant développer les charges M 4 des têtes nucléaires multiples qui sont destinées aux missiles des sous-marins nucléaires lance-engins (S. N. L. E.) et qui constitueront la troisième génération de Mer-Sol Balistiques stratégiques (M. S. B. S.) en service à partir de 1985. Cette troisième génération de M. S. B. S. permettra d'accroître considérablement le nombre des objectifs possibles de la F. O. S. T.

Deux objectifs principaux ont guidé cette activité : la miniaturisation et l'allégement des têtes nucléaires qui ont pour conséquence, en particulier, l'accroissement de la portée des armes, et leur « durcissement » permettant de réduire l'efficacité des systèmes anti-missiles et de favoriser la pénétration des défenses.

Pour ce qui est de la recherche scientifique et technique, alors que les États-Unis lui font une part de 50 % dans le budget

qu'ils consacrent aux charges nucléaires, la proportion, en France, est de 85 %. Ces études et recherches font appel à des techniques de pointe relevant de disciplines comme la physique nucléaire, la physique atomique, la neutronique, l'hydrodynamique ou la deutonique...

C'est dans ce cadre que pourraient s'effectuer notamment, à notre avis, des études sur les techniques du « rayonnement renforcé » dont il a beaucoup été question ces temps derniers, ou sur les armes futures, comme par exemple, un système « Sol-Sol mobile » stratégique, ou encore ce qu'on appelle le Super-Pluton.

Enfin, la D. A. M. poursuit son programme de construction des réacteurs de propulsion navale, particulièrement par le chargement du cœur du *Tonnant*, le cinquième S. N. L. E. qui doit entrer en service dans le cours du premier semestre 1980, et par la construction du réacteur de l'*Inflexible* qui sera le sixième. Le Prototype à terre (P. A. T.) installé à Cadarache, qui fonctionne maintenant sans problème depuis quinze ans, continue d'assurer la formation du personnel à la conduite de chaufferies nucléaires.

D'un autre côté, le rapport du Bureau du Groupement des industries françaises aéronautiques et spatiales (G. I. F. A. S.), présenté en juillet dernier, nous permet de relever les faits suivants dans l'activité de la Division des systèmes balistiques et spatiaux, qui exerce la maîtrise d'œuvre industrielle des systèmes d'armes S. S. B. S. et M. S. B. S. depuis dix-neuf ans : le développement du système S 3 (destiné au plateau d'Albion) se poursuit très favorablement, en suivant sans problème les programmes d'essais en vol et de vérification du bon fonctionnement. En matière de M. S. B. S., la mise en service du M 20 sur les sous-marins s'effectue normalement. Le développement du système M 4 se poursuit dans d'excellentes conditions ; certaines modifications techniques au programme initial ne l'ont nullement retardé, grâce à un effort particulier accompli par la division.

Notons enfin que celle-ci poursuit les études d'un système de reconnaissance par satellites, dont le satellite d'observation terrestre Spot, et des études sur les avant-projets de systèmes d'armes, dans le souci commun avec la D. A. M. du C. E. A. de préparer activement l'avenir.

De ces constatations nous pouvons retirer le sentiment que l'effort de recherche scientifique et technique qui, sous-tend la maintenance, la fabrication et la mise en place de nos armements nucléaires, loin de se relâcher, est maintenu et développé, qu'il améliore les moyens dont il dispose, et qu'il a donné à la France la capacité de se doter d'un armement techniquement comparable à celui des deux grands nucléaires.

Retenons que, en équivalent de francs de 1960, la part des crédits nucléaires dans le budget de la Défense en 1980 sera de plus de 4 milliards de francs, contre 3 714 millions de francs au budget de 1970, dans lequel l'effort « nucléaire » représentait presque la moitié du titre V : cette année-là, en effet, avait vu la fin de la mise en place des principaux fondements industriels et techniques de la force de dissuasion. Maintenant, les énormes investissements de départ sont faits et une vitesse de croisière est atteinte ; en pourcentage de budget de défense, les crédits de paiement affectés au C. E. A. sont en remontée, depuis un an, traduisant la nécessité de gérer le présent dans les meilleures conditions. Peut-être une plus grande aisance en matière d'autorisations de programmes serait-elle bénéfique pour le C. E. A. En tout état de cause, cet établissement veille à préserver toutes les possibilités d'avenir, tant en ce qui concerne les armements stratégiques que pour ce qui est des armements tactiques.

Sous un angle plus politique que technique, nous relevons enfin que nombre de bons esprits ont avancé que la modernisation des missiles du plateau d'Albion et celle des charges des S. N. L. E. entraînerait pendant son exécution une diminution de la capacité française de rétorsion ; un seul des deux groupes des silos d'Albion reste opérationnel pendant l'équipement du second en missiles S 3, et l'adaptation successive des sous-marins les immobiliserait les uns après les autres pendant une certaine durée, réduisant ainsi le nombre moyen de S. N. L. E. en patrouille à la mer.

Il convient cependant de ne pas oublier que, au pire, appliquée à un seul groupe de missiles du plateau d'Albion, tout autant que si elle était appliquée aux deux, une attaque nucléaire ne perdrait nullement son caractère d'agression majeure contre un centre vital, mettant ainsi en route la menace de rétorsion massive, assurée en tout état de cause par la capacité des S. N. L. E. en patrouille à ce moment et pour lesquels la permanence de deux bâtiments peut être maintenue. En effet, le remplacement d'un armement par un autre a été planifié en rapport avec l'entretien programmé de ces bâtiments : il coïncide avec les carénages prévus normalement par la programmation ; au fur et à mesure qu'il s'accomplira, à partir du premier sous-marin rééquipé, la puissance de la F. O. S. T. ne cessera de s'accroître pour être, en fin d'équipement, en mesure de détruire simultanément plusieurs centaines d'objectifs stratégiques.

Armée de Terre.

1. — *Bilan de la période 1977-1979.*

Depuis le vote de la loi de programmation, l'Armée de Terre a mené à bien la réorganisation entreprise en 1976 et engagé la modernisation de ses équipements et de son infrastructure conformément aux objectifs fixés par la loi.

Parallèlement l'aptitude des hommes et celle des unités ont été améliorées.

1.1. — *La réorganisation* : le plan de réorganisation de l'Armée de Terre avait pour but d'améliorer la capacité opérationnelle des forces tout en tenant compte des contraintes dans le domaine des finances et des personnels.

Pour atteindre ce but, l'Armée de Terre s'est donné les objectifs suivants :

— procéder à une réforme profonde des structures se traduisant par la création de grandes unités polyvalentes, la simplification de l'organisation du commandement et l'allègement des frais généraux ;

— réduire les effectifs de 20 000 hommes sans diminuer quantitativement les unités de combat ;

— améliorer qualitativement les forces par une organisation mieux adaptée, une valorisation des équipements et une plus grande mobilité.

Cette réorganisation est pour l'essentiel achevée.

Désormais l'Armée de Terre est une. Elle comprend en temps de paix :

— une armée ;

— trois corps d'armée ;

— huit divisions blindées ; sept divisions d'infanterie dont trois spécialisées : une division de montagne, une division parachutiste et une division d'infanterie de marine spécialement destinées aux opérations d'intervention aéroportées ou amphibies ;

— des formations de réserve générale.

Les commandements opérationnels et territoriaux sont fusionnés chaque fois que les implantations géographiques des P. C. le permettent.

La réorganisation a permis le déploiement des grandes unités sur l'ensemble du pays en particulier dans les régions du Sud-Est et du Sud-Ouest.

Un nouveau plan de mobilisation conditionné par les mesures de réorganisation a été mis en place. Reposant sur le principe de la dérivation, ce plan permet de mettre sur pied outre quatre divisions issues des écoles, dix divisions constituées par les régiments de réserve dérivés des régiments de dix divisions d'active.

Formés et instruits par les régiments d'active dont ils sont dérivés, les régiments de réserve ont commencé à recevoir un équipement et des missions analogues à ceux des régiments d'active. A ces forces s'ajoutent cinquante-huit régiments d'infanterie mis sur pied à partir des centres mobilisateurs et placés pour leur emploi sous l'autorité des commandants des divisions militaires territoriales.

1.2. — *Les équipements* : le tableau figurant à l'annexe I présente la situation des principaux programmes de l'Armée de Terre à l'issue des trois premières années de la programmation dont le bilan est globalement satisfaisant. Les principaux programmes ont pu être réalisés dans les conditions fixées par la loi.

L'analyse de ce tableau conduit aux conclusions suivantes :

— en matière de commandes, les objectifs prévus ont été atteints ou sont près de l'être en ce qui concerne les matériels suivants : AMX 30, AMX 10 RC, véhicules tactiques à roues, systèmes Roland et Hot, missiles Milan, le réseau de transmissions intégré Rita, fusils 5,56, mortiers de 120 R, hélicoptères SA 341 et SA 342 ;

— ces objectifs ont été dépassés pour les AMX 10 PPC et les véhicules de l'avant blindés (V. A. B.) ;

— les commandes ont été retardées pour le canon 155 AUF 1 (grande cadence de tir) en raison de difficultés de mise au point de la munition ;

— les livraisons se sont poursuivies à un rythme normal. Les volumes prévus ont été dépassés pour certains matériels (AMX 30, véhicules tactiques à roues, Milan), conformes aux objectifs pour d'autres (systèmes Roland et Hot, mortiers de 120 R, hélicoptères) ;

— un retard certain apparaît pour les véhicules de l'avant blindés (V. A. B.) ;

— un retard plus important encore est constaté pour l'AMX 10 RC, engin de reconnaissance, mais il sera rattrapé à partir de 1980, et pour le fusil Famas 5,56. Les premiers fusils de ce modèle seront livrés en 1979 à la 11^e division parachutiste et aux commandos de l'Air et de la Marine ;

— la mise en service des matériels modernes permet d'accroître la mobilité des unités nouvelles (V. A. B., AMX 10 chenillé), d'augmenter la puissance de feu des unités d'infanterie (mortiers de 120 R), d'améliorer les capacités d'action de la 11^e division parachutiste (fardiers Lohr) ;

— la livraison en 1979 des premiers AMX 10 roues-canon amorce l'équipement des régiments de reconnaissance. La poursuite de l'équipement des unités en missiles Milan et Hot, la mise en place d'hélicoptères SA 342 marque l'effort consacré au combat antichar ;

— le développement du réseau intégré de transmissions automatique est activement poursuivi, mais il n'a pas suivi les prévisions de la programmation.

1.3. — *L'infrastructure* : caractérisées par la multiplicité de leurs implantations et par leur vétusté, les infrastructures de l'Armée de Terre nécessitaient une modernisation.

Un effort important et continu a été accompli, dans ce domaine, permettant d'améliorer les conditions de vie et de travail. Dès 1977, les moyens financiers accordés ont permis de lancer la construction de casernements neufs qui doivent être achevés en 1979 et de poursuivre la modernisation des installations anciennes.

La part du budget consacrée à l'infrastructure a augmenté régulièrement en 1978 et en 1979.

Mais beaucoup reste encore à faire pour ces programmes considérés comme « non majeurs », dont le retard ne sera vraisemblablement pas rattrapé d'ici à 1982.

1.4. — *Les activités* : l'accroissement des activités d'instruction hors des garnisons, l'augmentation des sorties avec matériel organique, la mise en œuvre de nouvelles méthodes pédagogiques permettant une meilleure participation des personnels à leur propre formation, le développement des exercices en terrain libre, complément nécessaire de l'instruction effectuée dans les camps ont permis d'améliorer l'aptitude opérationnelle des hommes et des unités.

2. — *Objectifs pour la période 1980-1982.*

Tout en assurant la mise en œuvre de l'armement nucléaire tactique dont elle est responsable, l'Armée de Terre doit achever l'exécution de son plan de réorganisation, poursuivre la modernisation de ses équipements, de son infrastructure et des conditions de vie, développer le taux d'activité des forces et préparer la période post-1982 dans le domaine des études.

2.1. — *La réorganisation* : il reste à réaliser l'achèvement de la réorganisation des forces d'action d'extérieures et de la mise en place des éléments de logistique opérationnelle.

2.2. — *Les équipements* : les programmes visant à doter les forces d'équipements modernes seront poursuivis en marquant l'effort au profit :

- du système de commandement et de renseignement ;
- des moyens d'appui-feu classique ;
- du char de bataille valorisé ;
- des moyens d'aide à la mobilité.

Dès que possible la valorisation des grandes unités d'infanterie devra être entreprise dans les domaines des capacités de feu et de la mobilité.

La capacité des forces d'action extérieures devra être renforcée par une amélioration de leur équipement, notamment en blindés légers, en moyens de transport de personnels, de liaison et d'appui.

La réalisation des différentes catégories de stocks sera poursuivie.

2.3. *L'infrastructure* : il s'agit d'améliorer le cadre de vie et de travail, notamment en vue de réaliser des conditions d'exécution du service conformes aux exigences de notre temps par :

- un effort significatif dans les domaines de la vie courante et de l'entretien des immeubles ;
- l'accélération de la mise aux normes des casernements anciens et du programme des casernements neufs.

2.4. — *Les activités* : le développement du taux d'activité des forces sera poursuivi de façon à le porter à cent jours par an et à accroître le nombre de sorties avec matériel organique.

2.5. — *Les études* : l'Armée de Terre doit préparer la période post-1982 en initiant ou en poursuivant les études concernant :

- d'une part, l'engin principal de combat, l'hélicoptère anti-char, le lance-roquettes multiple, les moyens de défense anti-aérienne à basse et très basse altitude ;
- d'autre part, un système de surveillance du champ de bataille et d'acquisition d'objectifs à la mesure de l'arme nucléaire tactique dont la mise en place devrait intervenir avant la mise en service des missiles tactiques de deuxième génération.

Armée de l'Air.

La physionomie d'ensemble de l'Armée de l'Air et son organisation se sont peu modifiées depuis 1976. Les effectifs sont restés stables et voisins de l'objectif fixé à 106 000 hommes ;

1977 : 100 831 hommes ;

1978 : 100 809 hommes ;

1979 : 100 810 hommes.

Cette stabilité numérique ne doit pas cacher l'effort constant accompli par l'Armée de l'Air pour valoriser ses capacités opérationnelles.

Les forces aériennes stratégiques sont toujours articulées en deux composantes :

— la flotte de bombardiers Mirage IV et les ravitailleurs C 135 F pour lesquels sont prises les mesures de maintien en service ;

— les engins sol-sol balistiques du plateau d'Albion dont la rénovation est en cours. Le remplacement des missiles S 2 par des missiles S 3 thermonucléaires se déroule suivant le calendrier prévu. La première unité dotée de S 3 sera opérationnelle en 1980.

La force aérienne tactique est constituée de vingt et un escadrons équipés d'avions modernes Mirage III, Mirage V et Jaguar dont l'efficacité a été démontrée en diverses occasions.

Le nombre des escadrons aptes à la mise en œuvre de l'arme nucléaire tactique a été doublé depuis 1976, il est passé de deux à quatre. La création d'un cinquième escadron est prévue en 1980.

A cela s'ajoute un programme d'équipement des appareils avec des matériels de contre-mesures électroniques, en cours de réalisation, qui doit accroître les possibilités de réussite des missions.

La défense aérienne poursuit son programme d'équipement en matériel d'une nouvelle génération. Trois escadres sur quatre sont désormais équipées de Mirage F 1 dont les capacités pour l'interception haute altitude sont encore renforcées grâce à la mise en service de l'engin air-air Matra Super 530.

Pour la couverture radar du territoire et de ses approches, des améliorations étaient particulièrement souhaitables dans la détection des hostiles à basse altitude. L'Armée de l'Air expérimente

un système d'intégration au STRIDA, des renseignements fournis par les radars Aladin d'approche d'aérodrome et les radars tactiques mobiles.

La protection anti-aérienne des bases et des points sensibles se poursuit également par la mise en place de douze nouvelles sections de missiles sol-sol Crotale et de vingt batteries de canons anti-aériens de vingt millimètres. Dans le même temps, la réalisation d'un programme de construction d'abris bétonnés et de camouflage des installations, permet de réduire la vulnérabilité des installations tandis que des efforts importants en personnel et en matériels en matière de protection statique complètent les actions entreprises.

Pour le transport aérien, la loi de programmation prévoyait le maintien de la capacité d'aérotransport grâce à l'acquisition d'appareils supplémentaires pour assurer la relève des Nord-Atlas. La chaîne de fabrication du C 160 Transall a été relancée et les douze premières commandes passées. Cet avion a déjà donné la preuve de ses capacités, elles seront encore améliorées au niveau du tonnage transportable et aussi des distances franchissables grâce au ravitaillement en vol.

Les écoles de l'Armée de l'Air voient également leurs matériels aériens rénovés grâce à la mise en service de l'Alpha Jet de construction franco-allemande. La production en série se poursuit au rythme prévu. Quatre-vingt huit avions sont commandés et trente et un ont déjà été livrés, ils remplaceront progressivement les Mystère IV et les T 33 qui sont les plus anciens appareils de l'Armée de l'Air.

Les réalisations constatées sont donc très proches de la programmation. Mais l'efficacité d'une armée ne saurait se satisfaire des résultats acquis, il faut aussi s'attacher à la préparation de l'avenir.

Dans ce domaine, le programme Mirage 2000 est maintenant, après un certain retard initial, bien engagé. Les performances remarquables de cet avion de défense et particulièrement dans le domaine complexe de l'interception à basse altitude, permettent d'envisager la disparition des dernières incertitudes de notre défense aérienne. A cela s'ajoute le développement d'une nouvelle version de l'engin air-air Matra Super 530 D, capable d'opérer contre des hostiles à grande vitesse et basse altitude.

Notons également que, dans le domaine de la pénétration, le missile nucléaire tactique A. S. M. P., actuellement à l'étude, devrait donner dans l'avenir à l'Armée de l'Air la possibilité d'atteindre les objectifs les mieux défendus.

La situation des principaux programmes de l'Armée de l'Air à l'issue des trois premières années de la programmation est la suivante :

Commandes.

MATERIELS	OBJECTIFS de la loi de programmation prévus pour 1977-1982.	OBJECTIFS rapportés à la période 1977-1979.	REALISES	RECAPITULATION
Mirage F 1.....	109	86	86	»
Mirage 2000.....	127	20	4	— 16
Alpha Jet.....	144	88	88	»
Crotale	5	5	9	+ 4
Batterie AA 20 milli-mètres	152	24	104	+ 80
Engins air-air.....	1 770	840	620	— 220
Transall	»	»	12	+ 12

Livraisons.

MATERIELS	OBJECTIFS de la loi de programmation prévus pour 1977-1982.	OBJECTIFS rapportés à la période 1977-1979.	REALISES	RECAPITULATION
Jaguar	84	75	60	— 15
Mirage F 1.....	123	35	34	— 1
Mirage 2000.....	10	»	»	»
Alpha Jet.....	142	32	31	— 1
Crotale	15	10	12	+ 2
Batteries AA 20 milli-mètres	48	»	20	+ 20
Engins air-air.....	1 150	1 060	1 256	+ 196

NOTA. — 1° Le programme Super Crotale a été abandonné au profit d'un allongement du programme Crotale qui marque un effort nouveau nécessaire concernant la défense anti-aérienne des points sensibles.

2° Conformément aux prévisions, les commandes d'avions-école Epsilon et d'hélicoptères nouveaux ne doivent intervenir qu'après 1980.

Marine nationale.

1. — *Exécution de la première tranche de la programmation (1977-1979).*

1.1. — Les objectifs fixés par la loi pour les programmes majeurs de la Marine nationale, rapportés à la période 1977-1979 sont, pour les commandes comme pour les livraisons, tous réalisés à plus de 80 %, complètement atteints pour la plupart, voire dépassés dans certains cas.

Cela ressort clairement à la lecture du tableau figurant à l'annexe II. Toutefois, les points particuliers suivants doivent être soulignés :

— la commande du porte-avions nucléaire est renvoyée au-delà de la période de programmation. Les études sur le renouvellement de l'aviation embarquée, qui conditionnent pour une large part les caractéristiques et en particulier la taille du bâtiment, ne sont, en effet, pas encore terminées ;

— la construction du sixième sous-marin nucléaire lanceur d'engins, bien que ne figurant pas dans les programmes majeurs, a été implicitement inscrite dans la loi. Le texte qui lui est annexé, et qui avait été modifié par un amendement proposé en 1976 par la Commission de la Défense du Sénat portant précisément sur ce point, spécifie en effet que : « ... chaque année, à l'intérieur de la période de programmation, des crédits seront affectés en priorité à l'étude, puis à la construction d'un S. N. L. E. supplémentaire d'une nouvelle génération ».

La commande, fin 1978, de l'*Inflexible* qui sera équipé du nouveau système d'armes fondé sur le missile M 4, s'inscrit donc dans la logique de la loi, en fournissant une réponse concrète aux préoccupations exprimées en leur temps par la commission ;

— de la même manière, en ce qui concerne l'Atlantic nouvelle génération, il était prévu « d'entreprendre et de financer à partir de 1980, le développement d'un avion de patrouille maritime destiné au remplacement des Atlantic ».

La décision de lancement de ce programme A. N. G., prise début 1978, est donc la réalisation concrète d'un objectif de la loi de programmation ;

— la commande de Super Etendard a été réduite de quatre-vingts à soixante et onze appareils pour rester à l'intérieur de l'enveloppe financière globale affectée initialement à ce programme. L'aug-

mentation du coût unitaire des avions résulte des modifications qu'il a été nécessaire d'introduire en cours de développement pour améliorer les performances ;

— les six patrouilleurs rapides (Patra) initialement inscrits seront remplacés par quatre super patrouilleurs (Super Patra) de tonnage double pour améliorer leur aptitude à remplir les missions. Les études qu'il a été nécessaire de mener pour définir les caractéristiques de ce nouveau type de bâtiment expliquent le retard apporté au lancement du programme ;

— un aviso supplémentaire a été commandé en remplacement de deux bâtiments anti-mines. La capacité de production, limitée par l'existence d'une seule forme de construction par ailleurs très coûteuse et faisant appel à des technologies de pointe, est en effet réduite à quatre de ces bâtiments tous les trois ans.

1.2. — Au plan financier, la Marine a reçu, au cours des trois années de la période considérée, plus de crédits de paiement — au total 1 308 millions de francs supplémentaires — que ne le prévoyait l'échéancier indicatif de la loi.

Il faut noter que celui-ci avait été établi à partir de l'annuité 1976, particulièrement mauvaise pour la Marine. Ce réajustement sensible des sommes allouées a permis de maintenir le contenu physique des programmes majeurs, malgré la dérive des hypothèses économiques.

1.3. — Le retour à l'équilibre entre le titre III et le titre V du budget de la Marine a été plus rapide que ne le prévoyait la loi de programmation comme le montre le tableau ci-dessous :

	1977	1978	1979	1980 (prévision).
Titre III :				
Prévu	55,7	55,1	54,1	52,4
Réal	54,7	54,7	53,88	50,13
Titre V :				
Prévu	44,3	44,9	45,9	47,6
Réal	45,3	45,3	46,12	49,87

1.4. — Les résultats atteints pour l'entraînement des forces sont :

- légèrement inférieurs (94 jours de mer en moyenne) aux objectifs fixés par la loi (100 jours) pour les bâtiments de la flotte ;
- conformes à la norme en ce qui concerne l'activité de l'aéronautique navale avec un peu plus de 100 000 heures de vol par an (pour un objectif de 100 000 heures).

Il convient de noter ici que les activités correspondant aux missions de service public représentent (chiffres 1978) :

- 20,5 % de l'activité des bâtiments de surface ;
- 2,35 % de l'activité de l'aéronautique navale.

Ces pourcentages semblent se stabiliser et devraient être voisins des valeurs ci-dessus en 1979.

2. — *Seconde tranche de la loi de programmation (période 1980-1982).*

2.1. — Les commandes et livraisons à réaliser au cours de la seconde tranche de la loi de programmation pour atteindre les objectifs fixés en 1976 pour l'ensemble de la période 1977-1982, sont rappelées dans le tableau figurant à l'annexe III. Les chiffres et pourcentages indiqués appellent les principales remarques suivantes :

— un effort tout particulier est nécessaire pour les sous-marins nucléaires d'attaque et les petits bâtiments (bâtiments anti-mines, patrouilleurs, transports) dont les pourcentages de réalisation, en commandes comme en livraisons, sont inférieurs à 33 % à mi-parcours ;

— l'effort consenti pendant les trois premières années doit être poursuivi pour les autres programmes. En particulier les livraisons de corvettes C 70 ne doivent plus accuser de retard ;

— le *Tonnant*, cinquième S. N. L. E., sera opérationnel au cours du premier semestre 1980. La mise en service, en 1985 seulement, de l'*Inflexible* n'indique pas un recul dans la priorité accordée à la dissuasion. Il serait en effet possible de construire ce sous-marin plus rapidement mais à condition de l'équiper de missiles M 20, ce qui nécessiterait, peu de temps après l'admission au service du bâtiment, une refonte pour le doter de la capacité M 4. Il est bien plus rentable dans ces conditions d'attendre le rendez-vous technologique de 1985 pour un équipement direct en missiles M 4.

2.2. — Le projet de budget pour l'année 1980 confirme la volonté du Gouvernement de poursuivre, malgré une conjoncture économique difficile, l'effort entrepris pour le redressement de la Marine. En effet :

— à l'intérieur d'un budget en croissance pour l'ensemble de la Défense, la part de la Marine sera supérieure de 0,15 % à ce que prévoyait la programmation ;

— l'équilibre entre titres III et V poursuit son évolution favorable (respectivement 50,13/49,87 proposés en 1980 contre 52,4/47,6 prévus par la programmation) ;

— les commandes annoncées, cinquième corvette, deux bâtiments antimines, deux BATRAL (1), sont conformes à la programmation. La commande de deux avisos supplémentaires est rendue possible par le report du programme porte-avions. Avec quelques bâtiments légers d'instruction et de servitude, ces commandes représentent un total de 9 325 tonnes pour l'année 1980.

2.3. — Quelle évolution à court et moyen terme pour la Marine nationale peut-on dégager des considérations précédentes ?

Les livraisons de bâtiments neufs ont pour l'instant peu modifié l'aspect d'une marine dont les unités restent anciennes puisque environ les deux tiers des bâtiments de combat ont plus de quinze ans d'âge (très exactement 45 % de nos sous-marins d'attaque, 60 % de nos porte-aéronefs, 71 % pour le reste). Cela va évoluer dans un sens favorable au cours de la prochaine décennie, mais sans qu'il soit possible d'empêcher une baisse du tonnage en service à partir de 1985. (Jusqu'à 275 000 tonnes environ, et malgré l'augmentation continue du tonnage commandé pendant les quatre premières années de la période couverte par la loi de programmation, et faute d'avoir pu mettre en chantier les 12 000 tonnes annuelles qui auraient garanti le maintien au niveau actuel, soit 300 000 tonnes.)

Le nombre de bâtiments de combat devrait passer de cent vingt-quatre fin 1979 à quatre-vingt-huit en 1988, le nombre de bâtiments de soutien logistique de dix-huit à seize pendant la même période. Bien que ces chiffres ne soient pas exactement représentatifs de la situation future, puisqu'ils ne prennent en compte que les réalisations prévues par l'actuelle loi de programmation et les retraits du service inévitables, et non de nouveaux programmes qui pourraient être lancés à partir de 1982, ils indiquent néanmoins une tendance préoccupante à la diminution du « nombre de passerelles ». Les performances accrues des systèmes d'armes qui équiperont les bâtiments de combat neufs de grand et moyen tonnage compenseront pour une large part la diminution du nombre d'unités, mais ce raisonnement n'est pas transposable aux petites unités. Or ce sont précisément celles-ci qui, en application du principe de l'économie des moyens, pourraient assurer l'essentiel des missions de service public. Rappelons que dans ce domaine, aucun moyen spécifique n'a été attribué à la Marine par la loi de programmation, alors que son importance n'a cessé de croître pour se stabiliser à 20 % environ de l'activité totale de la flotte de surface, ce qui conduit à utiliser souvent des bâtiments au système d'armes très sophistiqué pour des missions à caractère civil. A cet égard, la commande de

(1) BATRAL : bâtiment de transport logistique.

trois avisos supplémentaires en 1979 et 1980, permise par le retard d'autres programmes déjà mentionné, constituera un ballon d'oxygène mais restera insuffisante pour se hisser à la hauteur des ambitions maintes fois affichées dans le domaine des choses de la mer.

3. — En conclusion, le bilan des trois premières années de la période couverte par la loi de programmation est largement positif pour notre marine. Le projet de budget pour 1980 s'inscrit lui aussi dans la ligne du rajeunissement et de la modernisation de notre flotte. On ne peut donc douter de la volonté, affirmée par le rapport du Gouvernement, de continuer dans la même voie pour parvenir à la réalisation des objectifs fixés par la loi.

Mais l'effort entrepris ne doit pas se relâcher au cours des prochaines années, puisqu'il est déjà insuffisant pour enrayer la baisse inéluctable du tonnage de notre flotte : malgré le renouvellement accéléré de nos unités navales, ce tonnage se situera aux environs de 275 000 tonnes en 1988.

Enfin l'importance grandissante des missions de service public devrait se traduire par l'attribution de moyens supplémentaires pour permettre la bonne exécution de ces tâches sans nuire à l'efficacité dans le domaine de la défense.

CONCLUSION

Telles sont les observations et les recommandations que la Commission des Affaires étrangères et de la Défense a été amenée à présenter à propos du rapport gouvernemental pour la programmation militaire. Elle retiendra que, si les programmes « majeurs » sont, dans leur ensemble, respectés, en revanche, les autres, les « non majeurs », ont pris un retard inquiétant.

Le présent rapport note avec satisfaction la volonté de maintenir les études et recherches à un haut niveau, et cela particulièrement dans le domaine des armements nucléaires, garants de notre capacité de dissuasion.

Il estime que cet effort « en amont » devrait permettre dès maintenant, par un procédé de « glissement » des prévisions, la préparation du programme qui succédera à l'actuel. Dans la mesure où le pourcentage des crédits consacrés à la défense continuera d'être caractérisé par une augmentation constante dans son montant, l'avenir de la défense peut être considéré sans trop d'appréhension.

Nous avons évoqué le problème de la place qu'occupe la France dans la défense de l'Occident, celui de nos alliances, ainsi que celui des possibilités d'une coopération plus étroite avec nos partenaires européens.

Le Gouvernement nous affirme que l'effort consenti pour faire face aux besoins essentiels de notre défense est celui qui correspond à nos capacités budgétaires, industrielles et technologiques et qu'un effort plus grand risquerait de compromettre les équilibres fondamentaux de notre économie.

On peut néanmoins se demander si, pour maintenir avec certitude notre capacité de dissuasion, tant dans la perspective de l'achèvement de la loi de programmation que dans celle des programmes futurs, il n'est pas souhaitable de hâter dès maintenant l'augmentation, déjà mise en route, des crédits affectés à la défense de notre pays.

ANNEXES



ANNEXE I.

SITUATION DES PRINCIPAUX PROGRAMMES DE L'ARMÉE DE TERRE A L'ISSUE DES TROIS PREMIÈRES ANNÉES DE LA PROGRAMMATION (1977-1979)

MATERIELS	COMMANDES			LIVRAISONS		
	Objectifs de la loi de programmation prévus pour la période 1977-1982.	Objectifs rapportés à la période 1977-1979.	Réalisées.	Objectifs de la loi de programmation prévus pour la période 1977-1982.	Objectifs rapportés à la période 1977-1979.	Réalisées.
A. M. X. 30	320	120	120	207	57	80
A. M. X. 10 R. C.	330	110	110	(3) 190	30	2
155 A. U. F. 1.	190	70	30	110	»	»
Roland	133	57	57	110	44	39
Hélicoptères S. A. 341 et 342.....	128	44	42	109	43	42
A. M. X. 10 P. P. C.	450	120	135	512	312	278
5,56 (Famas).....	236 000	104 000	95 000	148 000	26 000	3 000
Hot	192	96	96	167	61	58
Véhicules tactiques à roues.....	18 200	3 000	2 950	10 100	(4) 300	900
V. A. B.	1 830	760	889	1 732	742	541
R. I. T. A.	73 %	33 %	33 %	51 %	12 %	»
Milan	692	420	420	930	510	540
Mortier 120 R.....	240	90	80	158	48	36

NOTA. — 1° Le programme V. A. B.-A. A. (V. A. D. A. R.) a été abandonné au profit du programme Sol-Air a très courte portée (S. A. T. C. P.).

2° Pour le programme 155 tractés, les premières commandes sont prévues dans la période 1980-1982.

3° Pour le programme AMX 10 RC, le retard des premières livraisons sera rattrapé en 1980.

4° Le décalage au niveau des livraisons est dû au fait que la majorité d'entre elles aura lieu en fin de période, compte tenu de l'époque des choix des modèles.

ANNEXE II

REALISATION DES OBJECTIFS DE LA LOI N° 76-531 AU 31 DECEMBRE 1979 (MARINE)

PROGRAMMES (Marine).	COMMANDES				LIVRAISONS			
	Objectifs 1977-1982.	Objectifs rapportés période 1977-1979.	Réalizations.		Objectifs 1977-1982.	Objectifs rapportés période 1977-1979.	REALISATIONS	
			Nombre.	Pourcen- tage.			Nombre.	Pourcen- tage.
Porte-aéronefs (1).....	1	»	»	»	»	»	»	»
Corvettes C70 (2).....	6 (dont 3 AA).	3 (dont 2 AA).	3 (dont 2 AA).	»	4	1	1	100
Avisos A 69.....	»	»	1 (3)	+	11	7	6	86
Sous-marins nucléaires d'at- taque	4	»	1 (4)	+	1	»	»	»
Bâtiments antimines.....	12	4	4	100	3	»	»	»
Patrouilleurs (5).....	6	»	»	»	1	»	»	»
Super Etendard (6).....	44	44	35	80	80	35	35	100
Hélicoptères WG 13.....	14	14	14	100	40	26	22 (7)	85
S. N. L. E.	»	»	1 (8)	+	2	1	1	100
Sous-marins Diesel.....	»	»	»	»	4	4	4	100
Ravitailleurs	1	1	1	100	1	»	»	»
Transports (Batral).....	2	»	»	»	»	»	»	»
Torpilles	230	120	100	83	250	130	100	80
Masurca	28	28	28	100	126	78	78	100

- (1) Programme décalé.
- (2) Retard corvettes AA.
- (3) 1 aviso en remplacement de 2 B. A. M. supprimés.
- (4) S. N. A. n° 3 avancé de 1980 à 1979.
- (5) Réduit à 4 plus importants.
- (6) Programme total ramené de 80 à 71.
- (7) Retard pour causes techniques.
- (8) Commande n° 6 décidée en 1978.

ANNEXE III

TRANCHE 1980-1982 DE LA LOI N° 76-531 DU 19 JUIN 1976

Commandes et livraisons à réaliser (Marine).

PROGRAMMES (Marine).	COMMANDES					LIVRAISONS				
	Objectifs 1977-1982.	Réalisation par rapport objectifs 1982.		A réaliser 1980-1982.		Objectifs 1977-1982.	Réalisation par rapport objectifs 1982.		A réaliser 1980-1982.	
		Nombre.	Pour- centage.	Nombre.	Pour- centage.		Nombre.	Pour- centage.	Nombre.	Pour- centage.
Porte-aéronefs (1)...	1	»	0	1	100	»	»	»	»	»
Corvettes C70.....	6 (dont 3 AA).	3 (dont 2 AA).	50	3 (dont 1 AA).	50	4	1	25	3	75
Avisos A69 (2)....	»	1	+	0	0	11	6	55	5	45
Sous-marins nucléai- res d'attaque.....	4	1	25	3	75	1	»	0	1	100
Bâtiments antimines.	12 (3)	4	33	8	67	3	»	0	3	100
Patrouilleurs.....	6	»	0	6 (4)	100	1	»	0	1	100
Super Etendard (5)..	44	35	80	0	0	80	35	44	36	50
Hélicoptère WG13...	14	14	100	0	0	40	22	55	18	45
S. N. L. E.	»	1	+	0	0	2	1	50	1	50
Sous-marins Diesel...	»	»	»	»	»	4	4	100	0	0
Ravitailleurs.....	1	1	100	0	0	1	»	0	1	100
Transports (Batral)..	2	1	0	2	100	»	»	»	»	»
Torpilles.....	230	100	43	130	57	250	100	40	150	60
Masurca.....	28	28	100	0	0	126	78	62	48	28

(1) Programme décalé.

(2) + 2 budget 1980 en supplément.

(3) Réduit à 10.

(4) Réduit à 4 plus importants (2 en 1981, 2 en 1982).

(5) Programme ramené à 71.